

Image not found or type unknown



Préavis et portefeuille clients

Par **valecava**, le **20/05/2012 à 10:55**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en préavis suite à ma démission.rnMon employeur a-t-il le droit de réattribuer les comptes que je gère ?rnJe serai dans l'impossibilité de gagner de l'argent sur ma partie variable.rnrnEn cas de réattribution de mon portefeuille, comment devrais-je réagir ?rnrnMerci pour votre aide.

Par **pat76**, le **20/05/2012 à 17:51**

BonjourrrnPendant votre préavis, votre employeur doit maintenir tous vos avantages et vos conditions de travail.